

Travaux Publics

Management des travaux en hauteur dans une entreprise

<https://www1.ac-lyon.fr/greta/formation/pdf?id=1456>

Objectif

Apporter aux participants les connaissances de base leur permettant :

- d'apprécier les moyens à mettre en oeuvre et l'environnement professionnels nécessaires à l'exécution d'un travail en hauteur en sécurité et en conformité, avec des moyens adaptés,
- d'être un interlocuteur auprès des prestataires, fournisseurs, entreprises intervenantes
- de définir les paramètres à prendre en compte pour l'utilisation des protections individuelles contre les chutes
- connaître les obligations réglementaires liées à chaque moyen mis en oeuvre.

Contenu

Rôle - obligation - responsabilité de chacun dans l'entreprise face aux problèmes de la sécurité des travaux en hauteur et des moyens d'accès - réglementation.

Le choix des moyens d'accès, les paramètres à prendre en compte les règles et les principes de sécurité - la législation se rapportant aux différents moyens d'accès et de protection contre les chutes.

Les échafaudages :

- réglementation
- décret du 01/09/2004
- arrêté du 21/12/2004
- le montage
- la vérification
- l'utilisation

La protection individuelle contre les chutes

- réglementation (décret du 01/09/2004)
- les différentes obligations :
- formation
- utilisation
- vérification

Les échelles

Dates

Du 03/01/2022 au 31/12/2022
Se renseigner auprès du GRETA CFA

Durée

7 heures / 1 jour

Tarif

Nous consulter

Lieu

Lycée Alexandre Bérard
223 rue Alexandre Bérard BP 519
01505 Ambérieu-en-Bugey

Coordonnées

GRETA CFA DE L'AIN
1, rue de Crouy BP 60 309
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel : 04 74 32 15 90
Fax : 04 74 32 15 98
greta.ain@ac-lyon.fr